

Concours « Garage de rêve »

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. ORGANISATEUR

Le concours est tenu par Gestion Km/h inc. pour le Salon International de l'Auto de Montréal et le Salon Auto Sport de Québec.

2. ADMISSIBILITÉ

Pour participer et gagner, le participant doit être un résident de la province de Québec ayant atteint l'âge de la majorité au moment de l'inscription.

Sont exclus : les administrateurs, dirigeants, cadres, employés, mandataires, agents et représentants de l'Organisateur du Concours, de sa société mère, de toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, des agences de publicité et de promotion, des fournisseurs de prix, de biens et de services dans le cadre du Concours, ainsi que les membres de la famille immédiate (frères, sœurs, enfants, père, mère, conjoint légal ou de fait, nonobstant leur lieu de résidence) des personnes susmentionnées ou les personnes avec qui ils sont domiciliés (qu'elles aient ou non un lien de parenté).

3. DURÉE

Les inscriptions débutent le 18 janvier 2024, et se terminent le 5 mai 2024 à 14 h 59 heure de l'Est.

4. PARTICIPATION

Aucun achat requis pour participer ou gagner.

Les participants peuvent s'inscrire en scannant le code QR dans le kiosque promotionnel du Concours au Salon International de l'Auto de Montréal ou au Salon Auto Sport de Québec et en complétant le formulaire d'inscription en ligne. Une seule participation par personne pour la durée du concours.

5. PRIX

Il y aura un total de trois (3) prix disponibles pendant la Durée du Concours, pour une valeur totale de trente-trois mille neuf cents dollars canadiens (38 900 \$ CA):

Deux (2) coffres à outils Rousseau Métal spécial Avery Shoaf d'une valeur de trois mille deux cents dollars canadiens (3 200 \$ CA) chacun;

Un (1) grand prix d'une valeur totale approximative de vingt-sept mille cinq cents dollars canadiens (32 500 \$ CA) comprend les éléments en démonstration dans le kiosque du Concours au Salon International de l'Auto de Montréal et au Salon Auto-Sport de Québec. Le

gagnant remporte les éléments en démonstration dans le kiosque, tel que vu. Voici la liste de ce qui est inclus dans le grand prix :

Description	Commanditaire	Conditions particulières	Valeur approximative
Poste de travail GT en coin comprenant des coffres à outils, surface de travail en acier inoxydable et des panneaux d'accrochage.	Rousseau Métal	Livraison et installation incluses.	18 500 \$
Jusqu'à 360 pieds carrés de recouvrement de plancher en tuiles de PVC	Pro Design Garage	Livraison et installation incluses	3 500 \$
Variété d'outils et d'accessoires	DEWALT	Livraison incluse	10 000 \$
Carte cadeau	Hugo Strong	Applicable en boutique au 2840 boul. Guillaume Couture, Local 100 Lévis (Québec) G6W 7Y1	500 \$

Seule garantie du fabricant. Aucune autre garantie que celle du fabricant ou du fournisseur du prix ne sera applicable. L'Organisateur n'a aucune responsabilité à l'égard du prix une fois remis.

6. TIRAGE AU SORT

Tirage # 1: Coffre à outils Rousseau Métal spécial Avery Shoaf

Date du tirage : 28 janvier 2024

Heure du tirage : 16 h heure de l'Est

Le tirage a lieu au Salon International de l'Auto de Montréal, Palais des congrès, 159, rue Saint-Antoine Ouest, 9^e étage, Montréal, QC, H2Z 1H2

Le gagnant sera choisi au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles obtenues avant le 28 janvier à 15 h 30

Tirage # 2: Coffre à outils Rousseau Métal spécial Avery Shoaf

Date du tirage : 5 mai 2024

Heure du tirage : 16 h heure de l'Est

Le tirage a lieu au Salon Auto Sport de Québec, centre de foires d'ExpoCité Édifice A, 250 boul. Wilfrid-Hamel, Québec (QC) G1L 5A7

Tirage # 3: Grand prix

Date du tirage : 5 mai 2024

Heure du tirage : 16 h heure de l'Est

Le tirage a lieu au Salon Auto Sport de Québec, centre de foires d'ExpoCité Édifice A, 250 boul. Wilfrid-Hamel, Québec (QC) G1L 5A7

Le gagnant sera choisi au hasard parmi toutes les inscriptions admissibles obtenues pendant la Durée du Concours.

7. RÉCLAMATION DU PRIX

Afin d'être déclaré gagnant, tout participant sélectionné doit :

- a) Être joint par téléphone ou courriel, à l'entière discrétion de l'Organisateur du Concours, dans les deux (2) jours suivants le tirage. Tout participant sélectionné qui ne pourrait être joint à la suite de démarches appropriées et raisonnables entreprises par l'Organisateur pendant cette période sera disqualifié, et un nouveau tirage sera effectué afin d'attribuer le prix. Dans l'éventualité où un participant sélectionné était joint par courriel, il devra y répondre en se conformant aux instructions données qui y sont prévues, le cas échéant. Tout courriel de notification d'un prix suivi d'une mention à l'effet que le message n'a pu être délivré entraînera la disqualification du participant et la sélection d'un nouveau participant;
- b) signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité qui lui sera transmis par l'Organisateur et le retourner à l'Organisateur dans les deux (2) jours suivant la date de sa réception;
- c) avoir répondu correctement et sans aucune aide quelle qu'elle soit, notamment mécanique, à la question d'habileté mathématique;
- d) Fournir, sur demande et en temps opportun, une preuve d'identité valide avec photographie.

À défaut de respecter l'une des conditions mentionnées au présent règlement ou d'accepter son prix, le participant sélectionné sera disqualifié. Dans un tel cas, l'Organisateur du Concours pourra, à sa discrétion, annuler le prix ou effectuer un nouveau tirage parmi les inscriptions admissibles restantes jusqu'à ce qu'un participant soit sélectionné et déclaré gagnant. Si aucun participant n'est déclaré gagnant dans les soixante (60) jours suivants le tirage original, le prix sera annulé.

Dans un délai de deux (2) à quatre (4) semaines suivant la réception du Formulaire de déclaration dûment rempli et signé, l'Organisateur du Concours communiquera avec les gagnants afin de l'informer des modalités de prise de possession de leur prix. Les gagnants devront, entre autres :

- Avoir libéré et préparé l'espace pour recevoir son prix.
- Collaborer avec l'Organisateur du concours afin d'être disponible pour recevoir son prix avant le 1er novembre 2024.

Refus d'accepter le prix : Le refus du gagnant d'accepter le prix selon les modalités du présent règlement libère l'Organisateur du Concours de toute obligation liée à ce prix envers cette personne.

Attribution du prix : Aucun prix ne sera remis sans que le gagnant n'ait été confirmé. Le prix n'est pas transférable. Il doit être accepté tel quel sans substitution en espèces ni autrement. L'Organisateur se réserve le droit de substituer un prix (ou une partie du prix) de même nature et de valeur équivalente ou, à son entière discrétion, la valeur monétaire du prix (ou une partie du prix) indiqué au présent règlement.

8. CONDITIONS GÉNÉRALES

Disqualification. Les organisateurs se réservent le droit de disqualifier toute personne enfreignant les règles du concours. Les participations comportant des erreurs ne seront pas admissibles ainsi que celles qui ont sont incomplètes.

Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité. En participant ou en tentant de participer à ce concours, tout participant sélectionné pour un prix dégage de toute responsabilité l'Organisateur du Concours, sa société mère, toute société, fiducie ou autre entité juridique contrôlée par ou liée à celles-ci, partenaires de biens et de services dans le cadre du Concours ainsi que l'ensemble de leurs administrateurs, dirigeants, propriétaires, associés, employés, mandataires, représentants, successeurs et ayant droit respectif de tout dommage et de toute responsabilité se rapportant au Concours (participation, fonctionnement, annonce, règlement, etc.) ou se rapportant au prix (réclamation, utilisation, etc.). Afin d'être déclarés gagnants, les participants choisis seront tenus de signer le Formulaire de déclaration et d'exonération de responsabilité contenant une déclaration de conformité au règlement du Concours et confirmant la présente exonération de responsabilité en faveur des bénéficiaires de l'exonération.

Renseignements personnels. En participant au Concours, les participants consentent à la cueillette, l'utilisation et la divulgation de leurs renseignements personnels par l'Organisateur et/ou ses agents autorisés dans le but d'administrer le Concours et d'attribuer des prix et à des fins promotionnelles et publicitaires. En acceptant un prix, tout gagnant autorise l'Organisateur du Concours et ses représentants à utiliser, si requis, ses noms, adresse (ville, province), voix, déclarations, photographie, image et autres représentations et enregistrements, à des fins publicitaires, et ce, dans tous médias, incluant, mais sans s'y limiter l'Internet, et ce, sans autre préavis et sans aucune forme de rémunération. Tout participant peut être requis de signer une confirmation à cet effet.

En participant à ce concours, les participants reconnaissent avoir lu, compris et accepté l'ensemble des modalités du règlement énoncé ci-dessus.

Règlement. Le règlement du Concours est disponible à l'adresse « concoursgaragedereve.com »